

	Référence dossier : N° DP00104326A0017	
	Déposé le 06/02/2026, réceptionné affiché en Mairie le 13/02/2026	Complété le
	Par: Madame GUYONNET Yolande Demeurant à 97 route de Genève 01700 Beynost Représenté par : Sur un terrain sis 97 route de Genève 01700 Beynost Refs cadastrales : Section AI-0540	Surface de plancher : Description du projet : Pergola bioclimatique composée d'une structure en aluminium gris anthracite, 18 m2 sur 2,50 mètres de hauteur

Le Maire,

VU la demande susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2019, modifié le 13/06/2024 et notamment le règlement de la zone Aua3,

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/01/2006,

CONSIDERANT que le terrain est situé en zone Aua3 du PLU et zone pt1_transmission_radioelectrique_protect, PM1_PPRn_BEYNOST_ass, PPRN - zone bleue constructible avec prescriptions. Inondations par les crues de la Serein du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) susvisé,

A R R Ê T E

Article 1 - Il n'est pas fait opposition aux travaux objets de la déclaration préalable susvisée sous réserve du respect des prescriptions émises aux articles suivants ;

Article 2 – Le projet devra respecter en tout point le règlement du PPRN consultable en Mairie et sur le site internet de l'Etat dans l'Ain.

BEYNOST, le 24/02/2026

Le Maire
Caroline TERRIER



Nature des travaux : Pergola bioclimatique composée d'une structure en aluminium gris anthracite (graphite) ouvrage ouvert sur les coté, sans parois fixes ni fermeture, posé sur le terrain à 2 mètres de la façade maison et à 1 mètre de la clôture mitoyenne. Dimensions (18 m2) 6m x3m hauteur 2.50 m

Objet : Notification d'un arrêté de non-opposition à déclaration préalable

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable n°**DP00104326A0017** que vous avez sollicité le 06/02/2026.

Dès la fin de l'ensemble des travaux concerné par ladite déclaration, je vous prie de bien vouloir renseigner et transmettre en mairie l'imprimé Cerfa n°13408 intitulé « Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux ».

Je vous rappelle également qu'il convient d'afficher sur le terrain d'assiette de votre projet, de manière lisible depuis la voie publique, ladite autorisation pendant toute la durée du chantier (Article R. 425-15 et A. 424-15 et suivants du Code de l'Urbanisme).

Enfin, je vous informe que sera transmise au Préfet copie de l'arrêté valant non opposition à la déclaration préalable (Articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

BEYNOST, le 24/02/2026

Le Maire

Caroline TERRIER

